

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-231 DU 29 MAI 1998

Chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme de l'intérim de Monsieur Joseph
Sourou ATTIN
Ministre des Travaux Publics et des Transports
du 1^{er} au 04 Juin 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

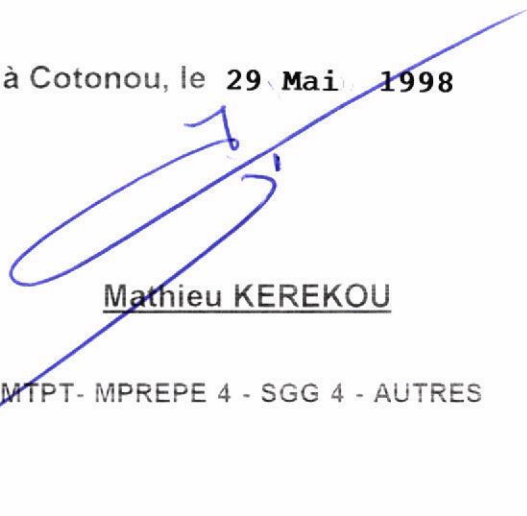
DECRETE

Article 1er : Pour compter du Lundi 1^{er} Juin 1998, Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Mai 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MPREPE 4 - SGG 4 - AUTRES
MINISTERES - 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.